

**CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO**

Quatre-vingt-septième session ordinaire  
Bali, Indonésie, 18-22 mars 2013

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Président de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Membres de l'Organisation internationale du cacao
5. Admission d'observateurs
6. Rapport de la Conférence mondiale sur le cacao et dispositions de suivi
7. Membres de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
8. Législation européenne sur les limites maximales de résidus (LMR) pour le cadmium dans les produits de chocolat et de cacao
9. Réunion du Panel *Ad Hoc* sur le cacao fin ("fine" ou "flavour")
10. Rapport sur le transfert du siège de l'Organisation à Westgate, Londres W5
11. Présentation du Programme suisse de production durable de cacao (SCPP)
12. Présentation du Programme "Cocoa Care" de Community Solutions International
13. Examen et approbation du Rapport annuel provisoire 2011/2012
14. Rapport du Président du Comité administratif et financier
15. Rapport du Président du Comité économique
16. Comptes administratifs vérifiés pour l'année clôturée le 30 septembre 2012

17. Rapports des vérificateurs désignés par les gouvernements membres pour l'année clôturée le 30 septembre 2012
18. Désignation de vérificateurs pour 2012/2013
19. Rapport sur les voyages officiels
20. Calendrier provisoire des réunions
21. Questions diverses
22. Relevé des décisions

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La quatre-vingt-septième session ordinaire du Conseil sera ouverte par son Vice-Président, M. Michael Ndoping (Cameroun).

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

### 3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le président de la Commission de vérification des pouvoirs présentera le rapport de la Commission au Conseil (ce rapport sera diffusé dans le document ICC/87/2 après son approbation par le Conseil).

### 4. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, en référence au document ICC/87/3.

### 5. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 87<sup>ème</sup> session ordinaire et à la première réunion du Comité administratif et financier et du Comité économique.

### 6. RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO ET DISPOSITIONS DE SUIVI

Le Conseil sera tenu d'examiner le rapport de la Conférence mondiale sur le cacao qui s'est déroulée à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 19 au 23 novembre 2012, en référence au document ED(MEM) 947, et d'arrêter les dispositions nécessaires pour assurer son suivi. Le document ICC/87/4 sera diffusé pour aider le Conseil à identifier les futures tâches à entreprendre par le secteur cacaoyer, conformément aux recommandations de la Conférence, ainsi que pour définir le rôle de l'Organisation à cet égard.

Le Conseil assistera également à un rapport oral du Directeur exécutif sur ses contacts avec les autorités néerlandaises à la suite de l'offre généreuse lancée par le gouvernement des Pays-Bas pour l'accueil de la prochaine Conférence mondiale sur le cacao à La Haye en 2014.

**7. COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAÏÈRE MONDIALE**

À sa 86<sup>ème</sup> session ordinaire en septembre 2012, le Conseil a reporté la question de la composition de la Commission consultative à la session suivante du Conseil en mars 2013.

Le Conseil établira la composition de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2012/2013 et 2013/2014, en référence au document ICC/87/5 et suivant les recommandations émises lors de la Conférence mondiale sur le cacao en novembre 2012, en vue d'élargir la Commission pour assurer une composition plus ample et plus inclusive.

**8. LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) POUR LE CADMIUM DANS LES PRODUITS DE CHOCOLAT ET DE CACAO**

Le Conseil assistera à une mise à jour du secrétariat sur la question de la législation européenne sur les limites maximales de résidus (LMR) pour le cadmium dans les produits de chocolat et de cacao, suite à la réunion du 15 octobre 2012 avec la DG SANCO, en référence au document ED(MEM) 952.

**9. RÉUNION DU PANEL *AD HOC* SUR LE CACAO FIN (" FINE " OU " FLAVOUR ")**

Le Conseil prendra note des préparatifs de la réunion du Panel ad hoc sur le cacao fin (" fine " ou " flavour ") prévue en mai 2013.

**10. RAPPORT SUR LE TRANSFERT DU SIÈGE DE L'ORGANISATION À WESTGATE, LONDRES W5**

Le Conseil examinera les progrès réalisés dans le transfert du siège de l'Organisation dans l'immeuble Westgate à Londres W5, en référence au document ICC/87/6.

**11. PRÉSENTATION DU PROGRAMME SUISSE DE PRODUCTION DURABLE DE CACAO (SCPP)**

Le Conseil assistera à une intervention de M. Manfred Borer, Directeur du Programme de production durable de cacao (SCPP), issu d'un partenariat entre le Secrétariat d'État aux affaires économiques de Suisse (SECO) l'IDH et des sociétés privées du secteur cacaoyer, visant à renforcer les capacités en Indonésie afin d'améliorer la productivité et la qualité de la production de cacao dans ce pays.

**12. PRÉSENTATION DU PROGRAMME "COCOA CARE" DE COMMUNITY SOLUTIONS INTERNATIONAL**

Le Conseil assistera à une intervention de Mme Kate Janetski, Directeur général de Community Solutions International, qui présentera un nouveau programme visant à fournir un soutien direct à la durabilité à long terme des cacaoculteurs, de leurs famille et de leurs communautés, par le biais d'un système de parrainage novateur.

**13. EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL PROVISOIRE 2011/2012**

Le Conseil est tenu d'approuver le Rapport annuel provisoire de l'Organisation pour 2011/2012, en référence au document ICC/87/9.

**14. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Le Conseil assistera à un rapport du Président du Comité administratif et financier sur sa première réunion.

**15. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE**

Le Conseil assistera à un rapport du Président du Comité économique sur sa première réunion.

**16. COMPTES ADMINISTRATIFS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil approuvera les comptes administratifs vérifiés de l'Organisation pour l'année clôturée le 30 septembre 2012, figurant dans le document ICC/87/7.

**17. RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS DÉSIGNÉS PAR LES GOUVERNEMENTS MEMBRES POUR L'ANNÉE CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil approuvera les rapports des vérificateurs désignés par les gouvernements membres pour l'année clôturée le 30 septembre 2012, figurant dans le document ICC/87/8.

**18. DÉSIGNATION DE VÉRIFICATEURS POUR 2012/2013**

Conformément à l'article 26 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Directeur exécutif formulera des recommandations pour la désignation d'un vérificateur indépendant pour l'année cacaoyère 2012/2013, aux fins de leur approbation par le Conseil.

**19. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS**

Le Directeur Exécutif présentera un rapport oral sur ce sujet.

**20. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS**

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/87/CRP.1.

**21. QUESTIONS DIVERSES**

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

**22. RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le relevé des décisions peut être lu, conformément à la règle 36 du Règlement administratif actuel de l'Organisation.